

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Shabbat Ki Tavo, 16 Eloul 5783



La Parasha de Ki Tavo que nous lisons ce shabbat nous présente la Mitsvah des prémices qui devait être réalisée à l'époque du Temple de Jérusalem. Ce commandement a été abordé pour la première fois dans la Parasha de Mishpatim en ces termes : « Les premiers fruits de la terre, tu les apporteras dans la maison de l'Éternel ton D-ieu ». (Exode 23; 19)

Les premiers fruits dont il est question, sont les sept espèces qui ont fait la gloire de la terre d'Israël : le blé, l'orge, la figue, le raisin, la grenade, l'olive et la date. Dans son commentaire sur le premier verset de la Torah, le Midrash va jusqu'à affirmer que cette Mitsvah des prémices justifie à elle seule l'ensemble de la création du monde.

Chaque agriculteur devait donc apporter les premiers fruits de sa récolte et les présenter au Cohen au cours d'une cérémonie incluant une déclaration d'expression de gratitude envers D-ieu : « je déclare aujourd'hui à HaShem, ton D-ieu, que je suis venu dans le pays, que D-ieu a juré à nos ancêtres de nous donner (...) Puis tu parleras à voix haute et tu diras devant HaShem ton D-ieu : « Un araméen a voulu anéantir mon ancêtre (...) Et maintenant, voici ! J'ai apporté les prémices des fruits de la terre que tu m'as donné. ».

Nous pouvons poser de nombreuses questions sur la formulation de ce texte.

Tout d'abord, pourquoi avoir besoin de préciser que l'agriculteur devait se présenter devant le Cohen « qui sera en ses jours ».

Cette précision semble être superflue car l'agriculteur en question n'a d'autres possibilités que de se présenter face au Cohen qui exerce ses fonctions à son époque !

De plus, durant la déclaration, il devait dire : « je suis arrivé aujourd'hui ». Cela peut paraître surprenant. En effet, cet homme peut vivre en Israël depuis de nombreuses années.

De plus, le mot « aujourd'hui » revient à de nombreuses reprises dans cette Parasha de la Torah :

- Aujourd'hui, HaShem ton D-ieu t'ordonne d'accomplir ses décrets et les statuts.
- Aujourd'hui, tu as distingué HaShem pour qu'il soit ton D-ieu.
- Aujourd'hui, D-ieu t'a distingué pour que tu sois pour lui un peuple précieux.
- Observez toute la loi que je vous ordonne aujourd'hui.
- Aujourd'hui, tu es devenu un peuple pour HaShem ton D-ieu.

Afin de répondre à ces questions, nous pouvons remarquer que la Mitsvah des prémices vient renforcer le lien qui existe entre le peuple et la terre d'Israël. Ce lien doit être en permanence renouvelé, sans donner l'impression que les choses soient évidentes et que le fait de résider sur cette terre soit des plus naturelles.

Même si l'agriculteur vit en Israël depuis plusieurs années et que ses ancêtres y vivaient déjà longtemps avant lui, il devra le vivre, comme s'il arrivait à l'instant en déclarant : « Je suis arrivé aujourd'hui ».

Nos commentateurs écrivent : « l'un des plus grands dangers qui guette le peuple hébreu qui vit en Israël est le risque d'accoutumance. Au bout d'un certain nombre d'années, il pourrait en arriver à croire que son droit de propriété est naturel et qu'il n'a nullement l'obligation de se remettre en question et d'être vigilant sur son comportement.

De la même façon que les fruits se renouvellent chaque année, notre lien avec la terre d'Israël doit se redéfinir chaque année.

La Torah compare l'homme à un arbre des champs. Un arbre garde ses racines et son tronc d'une année sur l'autre mais produit de nouveaux fruits chaque année. De la même façon, le peuple hébreu peut résider sur la terre d'Israël depuis plusieurs générations, mais il devra renouveler son lien avec celle-ci chaque année, comme si c'était la première ».

Tout cela explique la raison pour laquelle le mot « aujourd'hui » est si souvent employé dans ce contexte de la Mitsvah des prémices.